



INSECTILAQ

VERNIS INSECTICIDE RAMPANTS



- ▶ Vernis insecticide curatif et préventif en aérosol prêt à l'emploi.
- ▶ Permet de traiter et protéger les lieux de passage des insectes pendant au moins 3 mois à l'extérieur comme à l'intérieur.
- ▶ Efficace contre tous insectes rampants : cafards, blattes, cancrelats, punaises, araignées, fourmis etc...
- ▶ Produit à action choc et rémanente.
- ▶ Sèche rapidement et laisse en surface un film résistant à l'eau et au lessivage, insoluble dans l'eau.
- ▶ S'applique sur les plinthes, placards, fenêtres, portes, tuyauteries, fissures, terrasses....

Entreprises de propreté, collectivités, professionnels de la désinsectisation, hôtellerie, campings, centres de loisirs...

APPLICATION

INSECTILAQ s'applique en bandes de 10 cm de large le long des surfaces à traiter et tous lieux de passage des insectes.

CARACTÉRISTIQUES :

Matières actives : Piperonyl butoxide (cas 51-03-6) : **0,53 g/Kg** ;
Cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 (cas 52315-07-8) : **1,21 g/Kg** ;
Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (cas n° 89997-63-7) : **0,18 g/Kg**.

Produit biocide insecticide TP 18.

Volume net : 750 ml

Gaz propulseurs : isobutane, butane et propane.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Utiliser les biocides avec précaution. Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Ne pas appliquer sur les tissus, moquettes et vitres. Avant toute utilisation, se référer aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** www.pro5.fr

0223



PROTECTION PRÉCONISÉE :

gants de protection en caoutchouc nitrile, lunettes de protection s'il y a un risque de projections.